

N° 68 / Juin 2023

SAINT VAAST-SUR-SEULLES

Bulletin municipal



Site Internet : www.saintvaastsurseulles.fr
Email : saintvaastsurseulles@orange.fr
Tél. : 02.31.80.37.14



Le Conseil Municipal vous présente

Comité de Rédaction

Responsable de la Publication

André MARIE
Maire
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Conception et mise en page

Yohan MORICE

Réalisation

I.M.B. - 14400 Bayeux

Sommaire

- Edito
- Réunions de Conseil
- Budget
- Travaux de voirie 2023
- Sente piétonne
- Travaux façade du gîte
- Géoportail Urbanisme
- Solidaribus
- Collectéa
- Cérémonie du 8 Mai
- 80^e anniversaire de la mort de Jean Moulin
- Jumelage
- Ils nous ont quitté
- Les associations
- Rappel sur les nuisances

Edito



Il y a quelques semaines, nous accueillions nos amis de BRIDFORD pour célébrer les 46 ans de notre jumelage. Ils sont venus nombreux, manifestant ainsi un fort attachement à ces liens tissés depuis plusieurs générations, et nous avons tout mis en œuvre, municipalité comme comité de jumelage, pour leur offrir un bel accueil.

Vivre un jumelage c'est apprendre à connaître l'autre, qui très vite n'est plus un étranger, c'est partager pour surmonter les premières différences, malgré la barrière de la langue, et s'enrichir de ces échanges. C'est ce que nous vivons avec nos amis du DEVON avec lesquels les retrouvailles sont toujours empreintes de joie et d'émotion. Ce temps fort du premier semestre 2023 a été une réussite totale grâce aux familles et aux bénévoles qui se sont mobilisés pour ces 3 jours de mai. Je les remercie sincèrement.

Nous sommes engagés simultanément dans plusieurs démarches et processus qui devraient impacter de manière importante l'aspect de notre commune : C'est d'abord la réfection de la façade du gîte « le petit domaine » ; ensuite la sente piétonne qui ira du chemin David au bas du cimetière, elle devrait être réalisée en fin d'année. D'autre part, une étude est en cours avec les services du Conseil Départemental pour permettre une économie d'échelle sur la consommation d'énergie de la salle des fêtes – gîte de groupe qui est une véritable passoire énergétique.

Les travaux d'étude du PLU intercommunal avance. Nous souhaitons qu'il soit en œuvre pour 2026. Il se dessine que la densité de population pour notre village ne devrait guère augmenter.

La fréquentation des gîtes communaux s'annonce bien pour 2023 et enregistrons une note de satisfaction de la clientèle de 4,95 sur 5. Un grand merci aux personnes investies dans cette compétence.

Au mois de mars dernier, nous avons voté le budget communal toujours sans augmentation de la fiscalité locale. La capacité d'investissement reste tendue dans un contexte de recettes sans évolution.

Avec les beaux jours de l'été se conjuguent souvent des moments de convivialité lors de nos fêtes, des départs en vacances. Je souhaite que vous profitiez de ces moments pour mettre entre parenthèses ces tristes actualités et passer des moments plus joyeux et plus légers.

Bonnes vacances,
Votre Maire
André MARIE

Réunion de Conseil(1/4)

Désormais, le compte rendu du Conseil Municipal n'existe plus. Il est remplacé par le procès-verbal et est accompagné de nouveaux documents comme la liste des délibérations, ainsi que la publication des délibérations elles-mêmes.

Les ordres du jour abordés le 25 Janvier 2023:

- 1- Abrogation de de la délibération sur le reversement de la TA
- 2- Délibération adhésion SDEC Mondeville
- 3- Convention Adressage Conseil Départemental
- 4- Convention @ctes
- 5- Délibération subvention classes ou voyages scolaires
- 6- Délibération Haie et clôture Bief du lavoir
- 7- Délibération sur rénovation du « Petit domaine (Inscription en Investissement)
- 8- Délibération sur rénovation salle des fêtes
- 9- Projet de mise en œuvre de la sente piétonnière
- 10- Questions diverses

Réunion de Conseil(2/4)

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal: 11
en exercice: 11
Qui ont pris part à la délibération: 10

de la commune de SAINT VAAST SUR SEULLES

Séance du 28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt - huit février à vingt heures,
Le Conseil municipal de St VAAST sur SEULLES régulièrement
convoqué,

Date de convocation
21/02/2023

sous la présidence de Monsieur André MARIE , Maire

Date d'affichage :
21/02/2023

Présents: Mesdames AGNES Caroline, LAVILLE Myriam,
SAINT MARTIN Elodie, LEGUAY Elodie,
Messieurs FIERVILLE Philippe, GOURNAY Guillaume,
LE ROUESNIER Loïc, MORICE Yohan, SIMONNE Philippe, MOUCHEL
Christophe.

A été nommée secrétaire de séance : SAINT MARTIN Elodie.

Objet : approbation du CA 2022 et du Compte de Gestion 2022

Le Maire n'a pas pris part au vote.

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles
L. 2121-21, L.2122-21 et 2, R.2342-1 à D. 2342-12,

Le Maire expose à l'Assemblée municipale des conditions d'exécution du budget
de l'exercice 2022.

Ayant entendu l'exposé du maire, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité des
votants, après en avoir délibéré :

Par 10 voix pour 0 contre et 0 abstention :

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le feuillet joint en annexe ;
- 2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte Administratif relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4- Arrête les résultats définitifs tels que résumés en annexe ci-joint.

Réunion de Conseil(3/4)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le Compte de gestion 2022 du receveur Municipal dont les chiffres sont en concordance avec ceux du compte Administratif 2022.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous -Préfecture
Le 20 mars 2023
Et publication ou notification
Du 20 mars 2023



Pour extrait conforme au registre
Le Maire

André MARIE



CNE SAINT VAAST /SEULLES BUDGET PRINCIPAL - CNE SAINT VAAST /SEULLES BUDGET PRINCIPAL - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	94 814,33	G	165 952,45
	Section d'investissement	B	178 439,68	H	42 589,43
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	131 932,28 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	29 486,73 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	273 254,01	= G+H+I+J	369 960,89
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	14 535,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	14 535,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	94 814,33	= G+I+K	297 884,73
	Section d'investissement	= B+D+F	178 439,68	= H+J+L	86 611,16
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	273 254,01	= G+H+I+J+K+L	384 495,89

Réunion de Conseil(4/4)

Les ordres du jour abordés le 13 Juin 2023:

- 1- Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public
(Véloroute, Conseil départemental)
- 2- Convention SDEC Conseil en Energie Partagée
- 3- Devis Entreprise CHESNEL Réfection façade du « Petit Domaine »
- 4- Devis MARTRAGNY Accès au domicile des riverains
- 5- **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi**
- 6- Questions diverses :
 - Distribution des Bacs Jaunes (Collectéa)
 - Solidaribus
 - Requête PLUi



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Vous pouvez apporter vos réflexions, réclamations et remarques pour son élaboration !

Un registre de concertation est disponible dans chaque mairie et au siège de Seules Terre et Mer.



Le budget (1/4)

Taxes locales

Le Conseil Municipal a voté une stabilité des taux pour le budget 2023, le contribuable verra pourtant ces taxes augmenter les valeurs locatives foncières ayant été relevées de 7,1% au niveau national.

	St Vaast-sur-Seulles		Seulles, Terre & Mer		Moyenne nationale
	2022	2023	2022	2023	
Taxes Foncières Non Bâties	5,20%	5,20%	36,84%	36,84%	50,44%
Taxes Foncières Bâties	23,60%	23,60%	24,01%	24,01%	38,28%
Taxe d'Habitation Résidence Secondaire		7,65%	15,67%	15,67%	22,98%
CFE			24,81%	24,81%	
TEOM	16,23%	16,98%			

Subventions aux associations

<i>Association Vadastine</i>	2 755,00€
<i>Aînés du Canton de Thue et Mue</i>	70,00€
<i>MJC d'Audrieu</i>	60,00€
<i>UNC de Tilly-sur-Seulles</i>	80,00€
<i>ADMR de Tilly-sur-Seulles</i>	60,00€
<i>Amicales des Maires du Canton de Thue et Mue</i>	25,00€
<i>Aides aux Familles activités périscolaires</i>	728,00€
	3728,00€

La commune de St Vaast-sur-Seulles apporte son soutien financier pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, à mettre en place de nouvelles actions ou évènements.

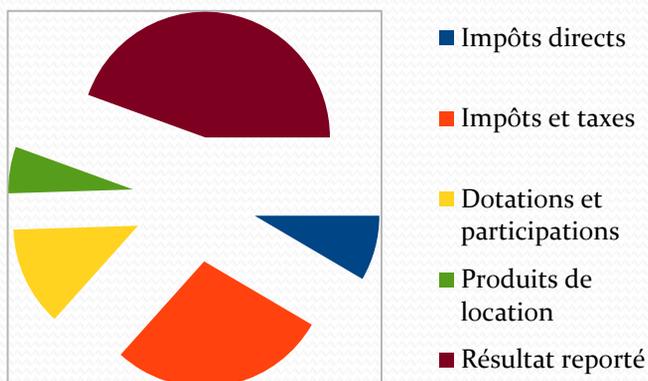
Elle le fait sur présentation des résultats financiers et des activités menées tout au long de l'année. Le montant global n'a pas évolué.

Toutefois compte tenu de la conjoncture une aide ponctuelle aux familles qui le demandent pour les activités périscolaires.

Le budget (2/4)

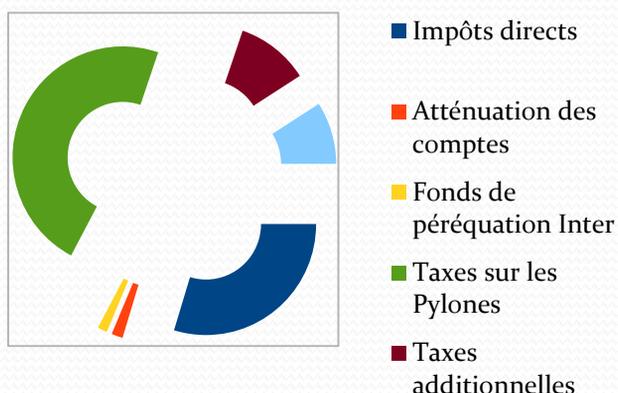
RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT

Impôts directs	21 000,00€
Impôts et taxes	70 727,00€
Dotations et participations	32 061,10€
Produits et locations	15 005,00€
Résultat reporté	111 241,88€



IMPÔTS ET TAXES

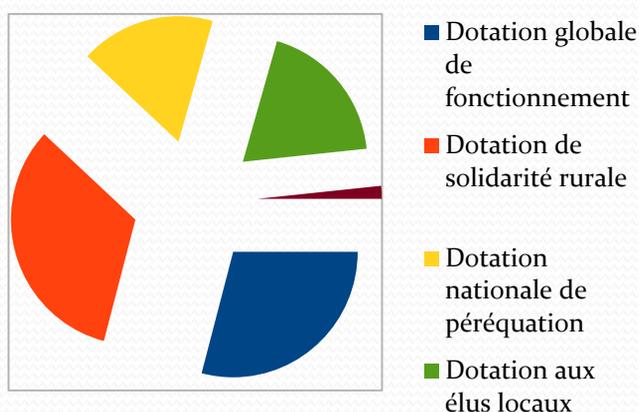
Impôts directs	21 000,00€
Atténuation des comptes	1 174,00€
Fond de péréquation Intercommunale	1 000,00€
Taxes sur les pylônes	33 568,00€
Taxes additionnelles	7 570,00€
Autres taxes	6 415,00€



Le budget (3/4)

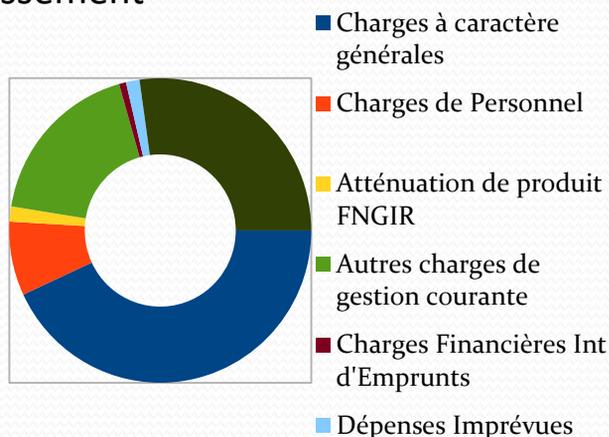
RECETTES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Dotation globale de fonctionnement	9 325,00€
Dotation de solidarité rurale	10 526,00€
Dotation nationale de péréquation	5 615,00€
Dotation aux élus locaux	6 062,00€
FCTVA	533,20€



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère générales	74 155,00€
Charges de personnel	13 510,00€
Atténuation de produits – FNGIR	2 760,00€
Autres charges de gestion courante	31 089,58€
Charges financières Intérêt d'emprunts	1 285,56€
Dépenses imprévues	2 500,00€
Virement section d'Investissement	46 805,98€



Le budget (4/4)

Le prévisionnel des travaux:

Projets	Entreprise	HT	TTC(A)	HT	TTC(B)	TOTAL (A+B)
		Projets investissements		Décision modificative		
Haie du bief	Revet	3 336,00€	4 039,20€			
Sente piétonne	Revet	2 607,10€	3 128,52€			
	Martragny	19 169,00€	23 002,80€	1 143,00€	1 371,60€	
Travaux de voirie	Martragny			4 367,80€	5 134,08€	
Sous-total			30 170,52€		6 505,68€	36 676,20€
Charpente Oratoire	PELCERF	1 201,14€	1 441,37€			
Sous-total			1 441,37€			1 441,37€
Façade presbytère	CHESNEL	15 761,78€	17 337,96€	6 087,88€	6 696,67€	
Sous-total			17 337,96€		6 696,67€	24 034,63€
Informatique @CTES	ODYSSEE		714,00€			
	FAST		1292,40€			
Sous-total			2 006,40€			2 006,40€
Etude énergétique	PRIGENT	4 900,00€	5 880,00€			
Sous-total			5 880,00€			5 880,00€
Total			56 836,25€		13 202,35€	70 038,60€
RECETTES PREVUES AU 07 JUILLET 2023						
Reste à réaliser			14 247,30€			
TVA 2021			20 979,36€			
Total			35 226,66€			35 226,66€
A prendre au budget fonctionnement			21 609,59€			34 811,94€
PROJETS A VENIR						
Sente piétonne	SDEC		6 408,38€			6 408,38€

Travaux de voirie 2023 (1/3)

Travaux de pluviales sur la D173A (compétence communale) :



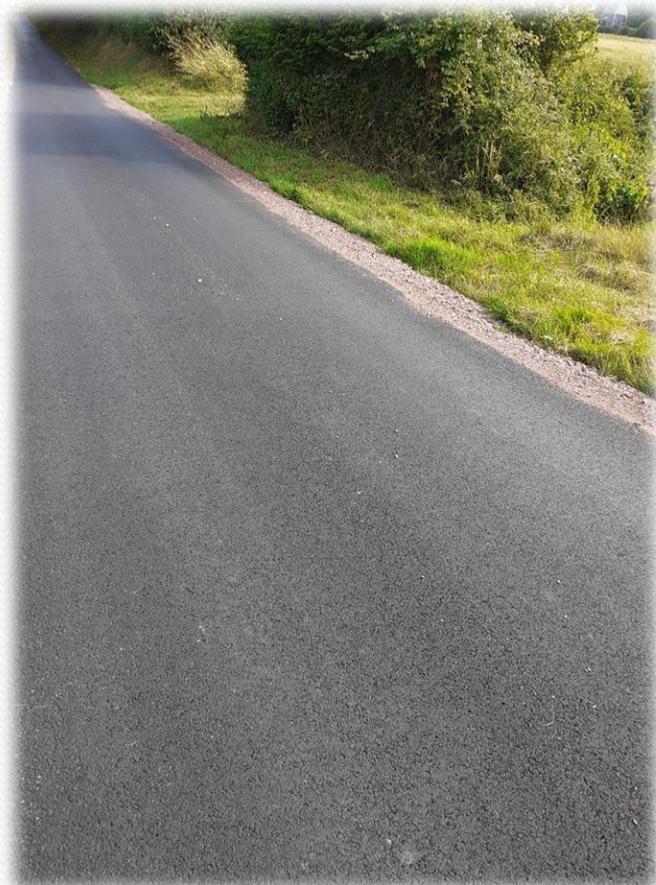
Travaux de voirie 2023 (2/3)

Travaux chemin du Coisel (compétence CDC Seulles, Terre & Mer) :



Travaux de voirie 2023 (3/3)

Travaux chemin du Coisel (compétence CDC Seulles, Terre & Mer) :



Sente piétonne (1/2)

ARGUMENTAIRE

Création d'une sente piétonne

Voie douce afin d'améliorer le cadre de vie et de sécuriser, piétons scolaires, et randonneurs empruntant la Départementale D173A

Décision du Conseil Municipal en date du 03 octobre 2022.

« Créer une voie douce piétonne, en continuité de l'amorce faite en bordure du cimetière, parallèle à la départementale D173A pour rejoindre le chemin David sur une longueur de 180 m et d'une largeur de 3m. »

Cet aménagement s'avère nécessaire afin de sécuriser les enfants (collégiens et élèves de primaires) qui prennent le bus à l'arrêt face à la Mairie.

Il va également permettre d'éviter les déplacements voitures des parents prétextant la dangerosité sur la D173A (virages, éclairage) et aussi les randonneurs (piétons et cyclistes de plus en plus nombreux qui empruntent la «voie verte» très fréquentée qui va de Port en Bessin au Mont Saint Michel.

Les matériaux employés seront dans le plus grand respect des règles protégeant la nature :

- Sol en sable stabilisé ton pierre, perméable
- Clôture végétalisée séparant la voie douce de la départementale (plantation de charmille)
- Installation de lampadaires distants de 20m avec éclairage « LED» étude du SDEC
- Enfouissement du réseau orange et de la fibre

Les travaux commenceront en septembre pour une durée d'un mois.

Les Entreprises intervenantes : Société MARTRAGNY, REVET Paysage, SDEC.

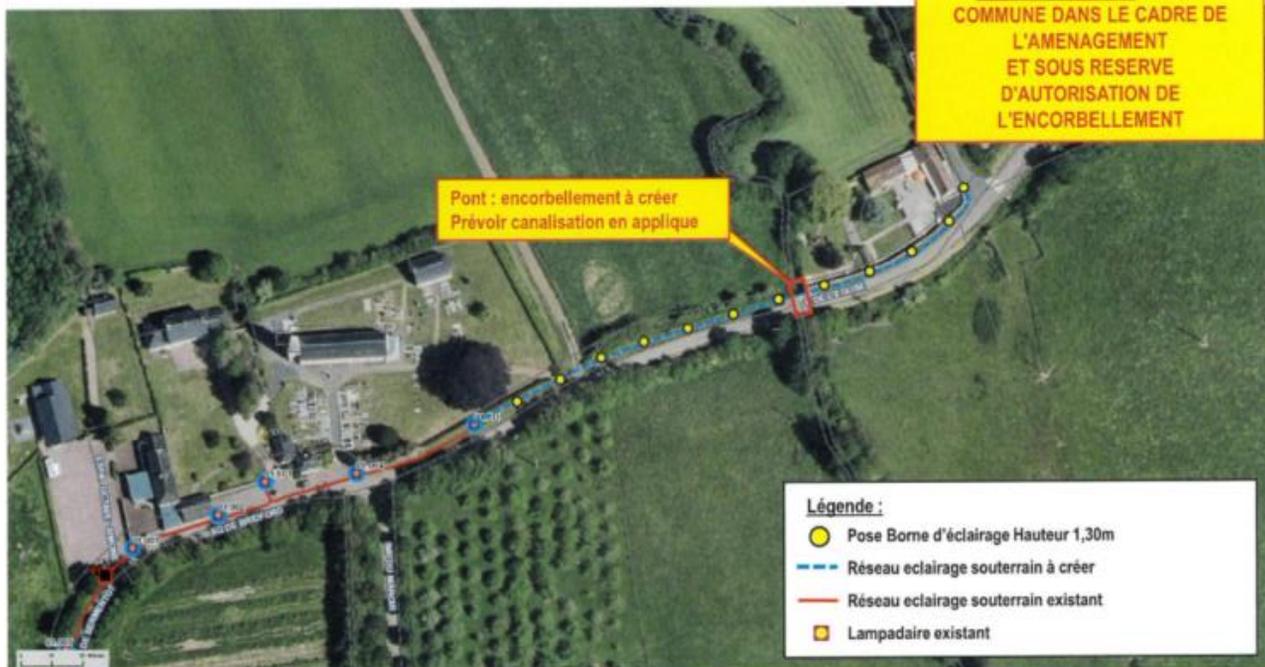


Sente piétonne (2/2)



ST VAAST SUR SEULLES
 APS EXTENSION ECLAIRAGE ARMOIRE 01 CHEMINEMENT PIETON
 RUE DE L'EGLISE

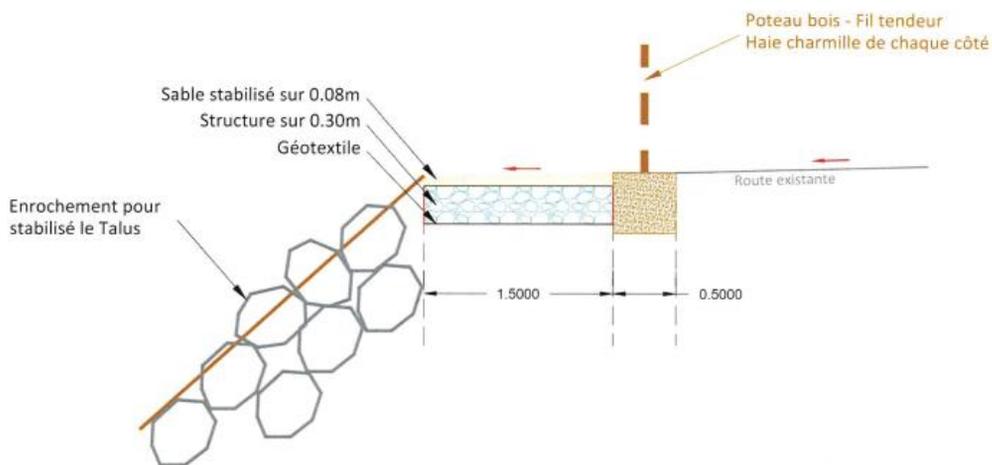
SOLUTION N°1
 Bornes d'éclairage hauteur 1,30m
SOUS RESERVE DE LA POSE DES FOURREAUX ET TRESSE DE TERRE 25mm² CUIVRE NU PAR LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT ET SOUS RESERVE D'AUTORISATION DE L'ENCORBELLEMENT



PLAN PROJET • PAGE 1

SDEC ENERGIE - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU CALVADOS - WWW.SDEC-ENERGIE.FR - WWW.GEOSDEC.FR

Commune de ST VAAST SUR SEULLES
 Profil en travers - Sente piétonne



Echelle 1/20

Travaux façade du gîte

Réfection de la façade du gîte « Le Petit Domaine »

La façade de l'ancien presbytère devenu gîte, victime des aléas climatiques, nécessite des travaux importants. Ceux-ci ont été confiés à la Société CHESNEL Bâtiment et seront réalisés en Septembre prochain.



Géoportail Urbanisme



Certaines démarches ne sont toujours pas assimilées, voir respectées.

Les demandes de :

- Permis de Construire. (PC)
- Déclaration préalable (DP)
- Permis d'Aménager
- Permis de démolir

doivent obligatoirement être déposés soit sur le portail créé à cet effet, soit déposés en Mairie pour être traités par le service Instructeur du Bessin SIB.

Avant le début des travaux :

- Afficher l'autorisation d'urbanisme sur le terrain pour purger le délai de recours des tiers
- Déclarer l'ouverture de Chantier en Mairie

PARTICULIEREMENT SIGNALE

Vous avez obtenu une autorisation d'Urbanisme. Dans les 30 jours maximum qui suivent l'achèvement des travaux autorisés, vous devez effectuer simultanément votre déclaration foncière et la déclaration de taxe d'urbanisme, via votre espace sécurisé sur le site www.impots.gouv.fr (rubrique « biens immobiliers »)

Après la fin des Travaux :

- Déclarer l'achèvement des travaux en Mairie
- Déclarer l'achèvement des travaux sur votre espace particulier du site www.impots.gouv.fr

Solidaribus



Solidaribus

TILLY-SUR-SEULLES

 Rue du 18 juin 1944,
14250 Tilly-sur-Seulles
(en face du Musée de la Bataille)

 1 mardi sur 2
(semaine impaire)
11h - 15h30

 À partir du 23 mai 2023

07 57 76 93 75

Une permanence d'accueil Itinérante pour :

-  Un accès aux **DROITS**
-  Une écoute, un soutien
-  Une aide alimentaire
-  Un accès à la culture et aux loisirs



Financé par



CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE



Tilly/Seulles

Collectéa (1/2)



1 rue Marcel Fauvel
BP 32322
14403 BAYEUX Cedex
Tél. 02 31 92 54 93 - Mail : accueil@smismb.fr

Commune de
SAINT-VAAST-SUR-SEULLES

NOUVEAUTÉ

DISTRIBUTION DE BACS JAUNES INDIVIDUELS ET CHANGEMENT DE CALENDRIER DE RAMASSAGE

COLLECTEA (Syndicat Mixte Intercommunal des Surplus Ménagers du Bessin) distribuera au cours du mois de juin un bac jaune pour le tri sélectif.

DISTRIBUTION

Ces bacs vont être distribués en porte-à-porte, il n'est pas nécessaire de nous contacter avant le passage de nos agents.

En cas d'absence, un avis de passage vous sera déposé dans votre boîte aux lettres, sur lequel toutes les modalités pour obtenir votre bac seront précisées.



Selon la taille de votre foyer,
un bac de 240 ou 360 litres
vous sera déposé.

La mairie ne distribuera plus de sacs jaunes, merci d'utiliser vos derniers sacs jaunes ensuite **déposez votre tri sélectif en vrac directement dans le bac jaune**. C'est plus pratique, économique et écologique.

COLLECTE

- Le ramassage du tri sélectif en bac jaune aura lieu les **MERCREDIS** des semaines impaires (voir calendrier au verso).
- Le ramassage des déchets ultimes (= ordures ménagères) aura lieu aussi tous les 15 jours les **MERCREDIS** des semaines paires.

Ce bac jaune reste la propriété du syndicat (idem pour le bac gris), qui gère aussi sa maintenance.

Lors de déménagement, les bacs doivent rester sur place et les futurs occupants devront appeler le syndicat pour fournir leurs identités.

Des outils pratiques sont à votre disposition pour réduire davantage vos déchets (mémo tri et composteur) sur le site www.seroc14.fr



DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS

Tous les vendredis au SEROC à
14h, 15h et 16h.

Comment récupérer son composteur ?
En réservant sur www.seroc14.fr

Collectéa (2/2)



☎ : 02.31.92.54.93

JUVIGNY-SUR-SEULLES
SAINT-VAAST-SUR-SEULLES
TESSEL
VENDES
CHOUAIN



2023										
JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
dimanche 1	mercredi 1	mercredi 1	samedi 1	lundi 1	22 jeudi	samedi 1	mardi 1	vendredi 1	dimanche 1	mercredi 1
lundi 2	5 jeudi	2 jeudi	dimanche 2	mardi 2	23 vendredi	dimanche 2	mercredi 2	samedi 2	lundi 2	44 jeudi
mardi 3	6 vendredi	3 vendredi	lundi 3	mercredi 3	24 samedi	lundi 3	jeudi 3	dimanche 3	mardi 3	vendredi 3
mercredi 4	7 samedi	4 samedi	mardi 4	4 18 jeudi	25 dimanche	mardi 4	5 vendredi	lundi 4	mercredi 4	samedi 4
1 jeudi	8 dimanche	5 dimanche	mercredi 5	5 vendredi	26 lundi	mercredi 5	6 samedi	mardi 5	40 jeudi	dimanche 5
6 samedi	9 lundi	6 lundi	6 14 jeudi	6 samedi	27 mardi	6 vendredi	7 dimanche	mercredi 6	5 vendredi	lundi 6
7 dimanche	10 mardi	7 mardi	7 vendredi	7 dimanche	28 mercredi	7 samedi	8 lundi	4 36 jeudi	6 samedi	7 mardi
8 lundi	11 mercredi	8 mercredi	8 samedi	8 lundi	29 jeudi	8 dimanche	9 mardi	5 vendredi	7 dimanche	8 mercredi
9 mardi	12 jeudi	9 jeudi	9 dimanche	9 mardi	30 vendredi	9 samedi	10 mercredi	6 samedi	8 dimanche	9 jeudi
10 mercredi	13 vendredi	10 vendredi	10 lundi	10 mercredi	31 samedi	10 dimanche	11 jeudi	7 dimanche	9 lundi	45 vendredi
11 jeudi	14 samedi	11 samedi	11 mardi	11 19 jeudi	1 samedi	11 lundi	12 vendredi	8 dimanche	10 mardi	vendredi 10
2 jeudi	15 dimanche	12 dimanche	mercredi 12	12 vendredi	2 mardi	12 mercredi	13 samedi	11 mardi	11 41 jeudi	samedi 12
vendredi 13	16 lundi	13 lundi	13 samedi	13 samedi	3 mercredi	13 jeudi	14 dimanche	12 mercredi	12 vendredi	13 lundi
samedi 14	17 mardi	14 mardi	14 vendredi	14 dimanche	4 jeudi	14 vendredi	15 lundi	13 samedi	13 37 jeudi	14 mardi
dimanche 15	18 mercredi	15 mercredi	15 samedi	15 lundi	5 vendredi	15 samedi	16 mardi	14 dimanche	14 vendredi	15 mercredi
lundi 16	19 jeudi	16 jeudi	16 dimanche	16 mardi	6 samedi	16 dimanche	17 mercredi	15 lundi	15 46 jeudi	16 jeudi
2 mardi	20 vendredi	17 vendredi	17 lundi	17 mercredi	7 dimanche	17 lundi	18 jeudi	16 mardi	16 33 jeudi	17 vendredi
3 mercredi	21 samedi	18 samedi	18 mardi	18 jeudi	8 lundi	18 mardi	19 vendredi	17 dimanche	17 18	18 samedi
4 jeudi	22 dimanche	19 dimanche	19 mercredi	19 vendredi	9 mardi	19 mercredi	20 samedi	18 dimanche	18 42 jeudi	19 dimanche
5 vendredi	23 lundi	20 lundi	20 samedi	20 samedi	10 mercredi	20 jeudi	21 dimanche	19 lundi	19 20	20 lundi
6 samedi	24 mardi	21 mardi	21 vendredi	21 dimanche	11 jeudi	21 vendredi	22 dimanche	20 mardi	20 38 jeudi	21 mardi
7 dimanche	25 mercredi	22 mercredi	22 samedi	22 lundi	12 vendredi	22 samedi	23 dimanche	21 mercredi	21 22	22 mercredi
1 lundi	26 jeudi	23 jeudi	23 dimanche	23 mardi	13 samedi	23 dimanche	24 lundi	22 jeudi	22 23	23 jeudi
2 mardi	27 vendredi	24 vendredi	24 lundi	24 mercredi	14 dimanche	24 lundi	25 mardi	23 vendredi	23 24	24 vendredi
3 mercredi	28 samedi	25 samedi	25 mardi	25 21 jeudi	15 dimanche	25 mardi	26 mercredi	24 samedi	24 25	25 samedi
4 jeudi	29 dimanche	26 dimanche	26 mercredi	26 vendredi	16 lundi	26 mercredi	27 jeudi	25 dimanche	25 43 jeudi	26 dimanche
5 vendredi	30 lundi	27 lundi	27 samedi	27 samedi	17 mardi	27 jeudi	28 vendredi	26 dimanche	26 27	27 lundi
6 samedi	31 mardi	28 mardi	28 vendredi	28 dimanche	18 mercredi	28 vendredi	29 samedi	27 dimanche	27 28	28 mardi
7 dimanche	1 mercredi	29 mercredi	29 samedi	29 lundi	19 jeudi	29 samedi	30 dimanche	28 dimanche	28 29	29 mercredi
8 lundi	2 mercredi	30 mercredi	30 dimanche	30 mardi	20 vendredi	30 dimanche	31 lundi	29 dimanche	29 30	30 jeudi
9 mardi	3 mercredi	31 mercredi	31 dimanche	31 mercredi	21 samedi	31 lundi		30 dimanche	30 31	31 vendredi

Ordures ménagères

Sélectif (sacs jaunes)

• Seul mention contraire, le collecteur est responsable des jours fériés

Commémorations du 8 Mai (1/2)

Avec la participation de l'Union Nationale des Combattants, sous la présidence du Président GARNIER, du Député Fabrice LEVIGOUREUX, de Mme ORIEULT Maire de HOTTOT les BAGUES, de M. Didier COUILLARD Maire de TILLY SUR SEULLES, de l'Adjudant MEYER représentant la Communauté de Brigade de Tilly sur SEULLES, des enfants, les monuments aux morts civils et militaires ont été fleuri.

Après lecture du message du Ministre, les autorités et l'assistance se sont recueillis.



Commémorations du 8 Mai (2/2)

Mémoire

Il y a 78 ans, la reddition sans conditions de l'Allemagne le 7 mai à Reims puis le 8 à Berlin signait pour l'Europe occidentale la fin d'une guerre débutée en 1939. La commémoration de cette date, instituée dès 1946, continue aujourd'hui.

Après plus de cinq années d'une guerre en Europe qui a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes, les forces alliées pénètrent en Allemagne en février 1945. Trois jours après le suicide d'Adolf Hitler dans son bunker, le 30 avril, les troupes nazies qui défendent Berlin capitulent, le 2 mai 1945.

Dans la nuit du 6 au 7 mai, le général Alfred Jodl - chef d'état-major de la Wehrmacht - signe à Reims la capitulation sans condition de l'Allemagne. L'acte de capitulation fixe la cessation des hostilités au 8 mai à 23h01. Un nouvel acte de capitulation du IIIe Reich est alors signé à Berlin entre les commandements militaires allemands et alliés. La guerre prend officiellement fin sur le continent européen.

Le 8 mai 1945, les troupes françaises étaient présentes devant les poches de résistances allemandes sur le territoire français : Dunkerque, Lorient, Saint-Nazaire et La Rochelle. Un escadron de la garde républicaine, un régiment de spahis et un escadron de chars entrent dans La Rochelle. Le même jour, Lorient se rend. Saint-Nazaire capitule le 9 ; Dunkerque, le 10. **Aujourd'hui le 8 mai donne lieu à des commémorations sur tout le territoire national**

Si les Français ne travaillent pas le 8 mai, il n'en a pas toujours été ainsi. En 1946, la commémoration de la victoire à cette date est instaurée par une loi, mais à condition que ce jour-là soit un dimanche. Autrement, la Libération sera célébrée le premier dimanche qui suivra le 8 mai.

Quelques années plus tard, en 1953, le 8 mai est déclaré jour férié à la demande des anciens déportés et résistants. Mais les parlementaires de la Ve République reviennent sur cette décision en 1959, et choisissent le deuxième dimanche de mai. En 1968, on instaure à nouveau le 8 mai comme date de commémoration, mais ce jour reste travaillé.

Sept ans plus tard, en 1975, le président Valéry Giscard d'Estaing décide de supprimer la commémoration officielle de la victoire sur l'Allemagne nazie et de la remplacer par une Journée de l'Europe, afin de marquer la réconciliation franco-allemande.

Ultime changement en 1981 : le 8 mai est finalement déclaré jour férié, en mémoire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de ses combattants.

Depuis, le rituel veut que chaque 8 mai, le président de la République passe en revue les troupes place de l'Étoile, ravive la flamme du tombeau du Soldat inconnu et dépose une gerbe.

La commémoration du 8 mai est aussi l'occasion de rendre un hommage à l'engagement des militaires morts pour la France, morts pour la Nation ou morts pour la République.

80^e anniversaire de la mort de Jean Moulin

Un peu d'Histoire...

Né à Béziers en 1899, Jean Moulin fut, après des études de droit, le plus jeune sous-préfet, puis le plus jeune préfet de France.

Lorsque la guerre éclate, il veut rejoindre les troupes de l'armée de l'Air, mais il est maintenu en affectation spéciale à Chartres où il fait face à l'exode de la population. Il est alors préfet d'Eure-et-Loir. Le 17 juin 1940, il reçoit les premières unités allemandes qui veulent lui faire signer une déclaration accusant des unités de tirailleurs africains d'avoir commis des atrocités envers des civils à Saint-Georges-sur-Eure, en réalité victime des bombardements allemands. Maltraité et enfermé parce qu'il refuse de signer, il se tranche la gorge. Sauvé in extremis par les Allemands, il reste à son poste avant d'être révoqué par Vichy début novembre.

En septembre 1941, il quitte la France pour rejoindre l'Angleterre depuis le Portugal après avoir traversé l'Espagne. A Londres, il est reçu par le général de Gaulle auquel il fait le compte-rendu de l'état de la résistance en France et de ses besoins. Rapidement convaincu de l'intelligence et des capacités de son interlocuteur, le général de Gaulle renvoie Jean Moulin en métropole avec pour mission de rallier et d'unir les mouvements de résistance.

Il est parachuté en Provence le 2 janvier 1942. Il commence à mener sa tâche en zone sud, et son action aboutit, en Octobre 1942, à la création de l'Armée Secrète, fusion des groupes paramilitaires des trois principaux mouvements de la zone sud. Ses efforts aboutissent ensuite à la création du Conseil National de la Résistance dont la première réunion se tient le 27 mai 1943. Ce conseil symbolise aux yeux du monde l'unité française.

Il est ensuite arrêté par la police de sécurité allemande à Caluire le 21 juin 1943 avec les responsables de l'Armée Secrète après avoir été dénoncé. Torturé par Klaus Barbie qui le reconnaît après deux ou trois jours, Jean Moulin ne répond à aucune question et meurt durant son transfert en Allemagne.

Depuis le 19 décembre 1964, ses cendres reposent au Panthéon.



Le Jumelage (1/5)

Discours du Maire!!



Chers amis de Bridford,

Je vous remercie d'être venu une fois de plus à St Vaast, et c'est une très grande joie de vous accueillir aujourd'hui. Ce qui est formidable, c'est ce mélange de générations et tous ces jeunes présents, le jumelage se perpétue grâce au dynamisme des participants.

Le jumelage avec Bridford qui date maintenant de 46 ans est plus qu'un échange, c'est une forte amitié de l'ordre à la fois de la générosité, et de la simplicité.

Cette rencontre, c'est un évènement important qui témoigne des liens solides entre nos deux villages dans des contextes différents. Nous avons eu bien sûr une émotion particulière lors de la disparition de votre Reine Elisabeth II. Elle était le symbole de l'amitié indéfectible entre nos deux pays, et des valeurs qui la fondent. Et puis nous avons suivi le Couronnement de Charles III : Londres en fête pour célébrer son nouveau souverain.

Nous avons une pensée émue aussi pour nos amis qui nous ont quitté l'an dernier.

Aujourd'hui pensant que vous aimez l'adrénaline, les activités à couper le souffle, On vous a fait découvrir « Le Viaduc de la Soulevre », un lieu idéal pour repousser ses propres limites. Cet ouvrage gigantesque construit par Gustave Eiffel au 19e siècle, est aujourd'hui un parc de loisirs dédié aux sensations fortes. Vous avez eu l'immense privilège d'explorer de nouvelles aventures dans la Vallée de la Soulevre, un cadre naturel exceptionnel protégé.

Après une belle journée d'activités de plein air, de visites, nous vous proposons une soirée endiablée au bowling en famille, entre amis. Qui sera le plus adroit ? En matière de vin et de calvados nous sommes imbattables! Au bowling cela reste à démontrer. Il ne s'agit pas de compétition mais juste de passer un bon moment de partage conviviale.

Alors pour marquer cette amitié, nous allons vous remettre à chacun d'entre vous un petit cadeau, en souvenir de cette 46^{ème} rencontre. Et au meilleur joueur de Bridford au bowling : un saut à l'élastique à la Soulevre bien sûr. Si le cœur vous en dit !

Voilà notre jumelage se porte bien et nous espérons que cela durera avec la venue de nouveaux membres des deux côtés.

Vive Bridford, Vive St Vaast

Le Jumelage (2/5)



Le Jumelage (3/5)



Le Jumelage (4/5)



Le Jumelage (5/5)



Ils nous ont quitté



Roger est né dans la Manche à BRIQUEBOSQ le 11 juin 1929.

Agriculteur, il arrive avec sa famille à St VAAST sur SEULLES Ferme du Coisel en 1971.

Investi dans le monde agricole, ses convictions personnelles et familiales, son souci de l'intérêt général le conduisent à s'engager au service des autres discrètement.

Roger nous a quitté le 17 mai 2023.

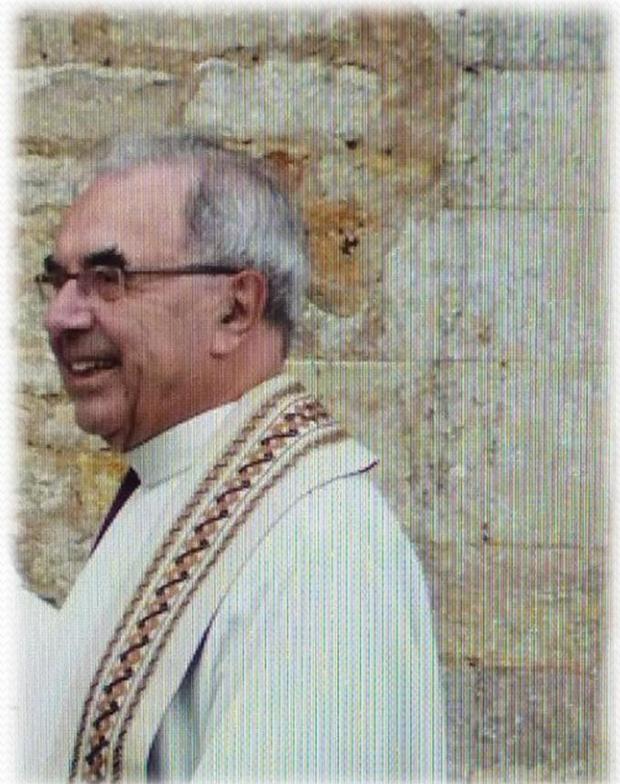
L'abbé Jean AUBRY est arrivé en résidence à St VAAST le 1^{er} Décembre 1976.

Il était alors économe au siège de l'évêché de Bayeux.

A la demande de l'évêque le Presbytère avait été mis à sa disposition. De ce fait, le Père AUBRY célébrait les offices et participait à la vie de la Commune.

Il sera nommé curé de Trévières en 1997.

L'abbé AUBRY nous a quitté le 10 juin 2023.



Les associations (1/2)

La Vadastine

Lors de la dernière Assemblée Générale, les comptes de l'exercice précédent ont été validés. Le bureau a quant à lui été reconduit pour une année supplémentaire.

La Vadastine conserve et maintient toutes ses activités historique (Jumelage, Méchoui, Randonnées, Repas des anciens et Arbre de Noël, Distribution de viennoiseries). Le concours de pétanque ayant été apprécié par les joueurs l'année dernière, nous l'avons renouvelé cette année. Nous lançons également cette année un concours de belote pour celles et ceux qui aiment les jeux de cartes et pour proposer une nouvelle activité, celui-ci aura lieu le 9 Septembre.

L'ensemble de ces activités a pour but de dynamiser notre commune et de proposer des moments de partages aux habitants de la commune, mais aussi pour s'ouvrir aux personnes extérieures.

Si vous souhaitez participer à la vie associative de la commune, vous serez les bienvenus pour apporter votre aide et votre bonne humeur.

Le foyer Vadastin

Lors de la dernière Assemblée Générale, les comptes de l'exercice précédent ont été validés.

Pour rappel, le Foyer est ouvert à tou(te)s les habitant(e)s de la commune. Les personnes extérieures à la commune peuvent également être présentes sous condition d'être accompagnées d'un(e) Vadastin(e).

Les associations (2/2)



Nuisances sonores

Au sortir de cette période de confinement, chacune et chacun, a plaisir à retrouver ses activités, de jardinage, de sport, de bricolage et c'est bien normal.

Toutefois des obligations doivent être respectées. Quelques méfaits ont été signalés en Mairie. Je compte sur votre civisme, et vos relations de bon voisinage pour le respect la vie d'autrui et des règles de savoir vivre

RAPPEL

Les Règles à respecter pour mieux vivre ensemble.

Les propriétaires d'animaux, et ceux qui en ont la garde, en particulier de chiens, (Divagations, aboiements, etc...) sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage de jour comme de nuit.

Les travaux de bricolage et de jardinage, utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- les jours ouvrables : de 09H à 12H & de 13h30 à 19H30
- les samedis : de 09H à 12H & de 15H à 19H
- les dimanches et jours fériés : de 10H à 12H

Il se peut que des obligations dérogent à la règle, dans ce cas une communication avec les voisins, me semble primordial.

Le brûlage des végétaux : Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

- de les utiliser en **paillage ou en compost individuel** car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective)

Il est interdit :

- de les brûler à l'air libre
- de les brûler avec un incinérateur de jardin.

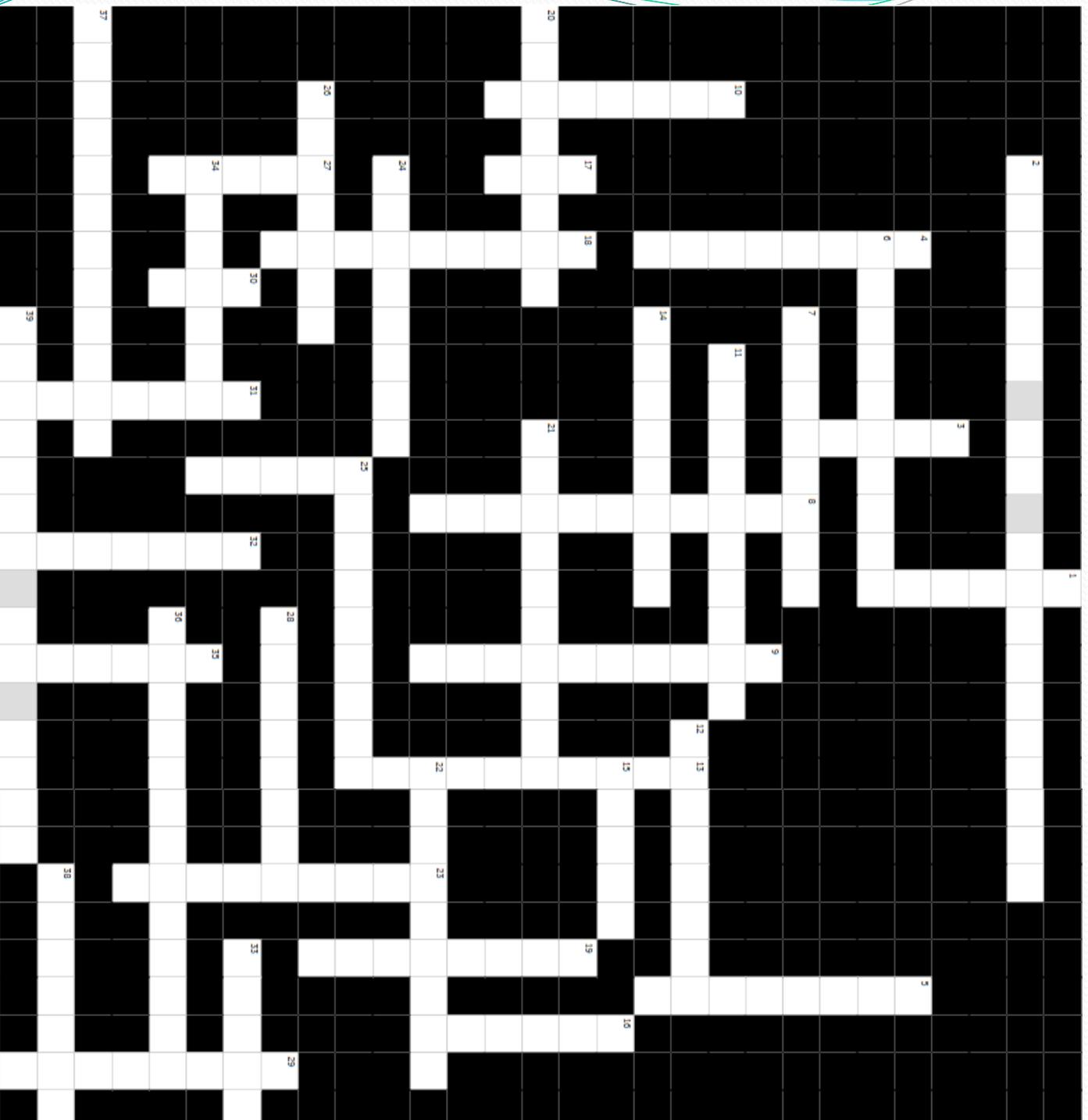
Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Toutefois, des dérogations peuvent exister dans la commune que vous habitez :

- s'il n'y a pas de déchetterie ou de collecte sélective des déchets verts.
- s'il y a une obligation de **débroussaillage**
- si un **plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRif)** s'applique.

Pour connaître le mode de traitement des déchets verts dans votre commune, ou savoir si une dérogation s'y applique, contactez votre mairie.

TOUS AUTRES DECHETS (plastique, papier, carton etc...) sont strictement interdit, et peut faire l'objet de poursuites pénales.



Horizontal

Vertical

- 1 Personne habitant la maison d'à côté.
- 2 Autorisation obtenue avant la construction d'un bâtiment
- 3 Etendue de sable au bord de mer
- 4 Elément sécurisant les enfants ne sachant pas encore nager
- 5 Principale action des touristes lorsqu'ils sont à la plage
- 6 Travaux régulièrement nécessaires pour les façades des maisons
- 7 Association de deux communes l'une avec l'autre
- 8 Entrée ayant pour vocation de dynamiser la commune (issue de la loi 1901)
- 9 Notre petit gîte en était un il y a longtemps
- 10 Peut-être gonflable enterrée ou en bois
- 11 Ustensile de cuisine destiné à faire rôtir les viandes
- 12 Ville directement liée aux Vadastins depuis 46 ans
- 13 Jean Moulin en était une figure emblématique
- 14 Accessoire permettant de griller la viande l'été
- 15 Chemin aménagé pour la circulation sécurisée des piétons
- 16 Administration publique qui s'occupe de l'entretien des voies de communication
- 17 Etendue d'eau souvent visible lors de randonnée en montagne
- 18 Sphère servant de référence entre les boules
- 19 Activité ludique et sportive très appréciée dans le Sud.
- 20 Petit habitat souvent présent sur les Campings
- 21 Partie du mouton distribuée avec le gigot
- 22 Peut-être sonore, visuelles ou encore olfactives et perdurant la qualité de vie du voisinage
- 23 Site proposant des activités à sensation et initialement conçue par Eiffel
- 24 Outil permettant d'entretenir la pelouse
- 25 Activité ludique et sportive très appréciée dans le Sud.
- 26 Nécessitent d'être triés, voire compostés
- 27 Peut-être cuite à la poêle ou au billig, accompagnée de sucre, confiture ou autres agréments
- 28 Le Tour de France en est une compétition
- 29 Moment de convivialité important l'été dans la journée des français
- 29 Teint halé obtenu grâce aux rayons du soleil
- 30 Saison la plus chaude de l'année
- 31 Repas à base de mouton à partager à plusieurs
- 32 En faire preuve, ne peut qu'améliorer les relations avec les autres
- 33 Peut-être d'affaires, de vacances ou de noces
- 34 Peut-être de connexion, on peut également en avoir l'esprit
- 35 Cérémonie célébrer chaque année pour se souvenir de l'Armistice
- 36 Action de s'adresser, de renvoyer réciproquement des choses
- 37 Décision prise au cours d'une réunion de Conseil Municipal
- 38 Pièce de textile pouvant être en une ou deux pièces
- 39

**Le Conseil Municipal
vous souhaite de
Bonnes Vacances !!!**

